



RANDONNEE GRANDLIEU ROLLER TOUR

Date : 13 juin 2010

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

Cette randonnée fera le tour du Lac de Grand Lieu ; Bouaye-Saint Philbert de Grand Lieu(arrêt déjeuner)-Bouaye ; sur un parcours de **54 km de type bleu**. Le départ sera donné à 9h30 précise place de l'Edit de Nantes (parking du lycée) à Bouaye, une pause repas à Saint Philbert de Grandlieu entre 12h et 14h puis retour à Bouaye vers 16h30.

Le tarif de la journée est de **12€** comprenant les ravitaillements et un plateau repas pour le déjeuner.

INSCRIPTION

Patineur licencié dans un Club : présenter la licence ou un justificatif

Patineur non licencié dans un Club : se munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller datant de moins de six mois

D'autre part, les participants doivent :

Etre physiquement apte à faire du sport,

Savoir suffisamment bien patiner pour aller sur la route,

Etre majeur, ou accompagné par un majeur, ou posséder une autorisation parentale.

EQUIPEMENT

Tenue de sport,

Patins en ligne ou traditionnels en bon état

Port du casque obligatoire

Protections vivement conseillées (protèges coudes, genoux et surtout poignets)

ENCADREMENT

Dans chaque groupe (suivant son importance), il est prévu :

Un véhicule d'avertissement à l'avant

(un deux-roues motorisé)

des cyclistes ou (et) des patineurs au centre

un véhicule de signalisation, de secours et de ramassage à l'arrière

CONSIGNES DE SECURITE

Se conformer au règlement de la randonnée après en avoir pris connaissance, et suivre toutes les indications des organisateurs,

Respecter les autres participants ainsi que les riverains,

Suivre toutes les indications des signaleurs aux carrefours,

Respecter le code de la route

Les patineurs devront toujours se trouver entre les véhicules accompagnateurs,

Les organisateurs pourront refuser la participation d'un patineur, s'ils ne le jugent pas apte à effectuer cette randonnée dans de bonnes conditions,

Tous manquements à cette réglementation feront l'objet d'avertissement envers le contrevenant, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la randonnée,

Plusieurs groupes pourront être formés selon le nombre et le niveau de patinage des participants

SOYEZ PRUDENTS ; maîtrisez votre vitesse

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve si la sécurité des participants ne pouvait être respectée (mauvaises conditions météo,...)